

*Affaires courantes*

ver la nomination de John Grace à titre de Commissaire à l'information précède l'autre, mais la ministre a décidé—de son propre chef, ou influencée par quelqu'un d'autre—de proposer la deuxième motion où elle demande l'approbation de la nomination de Bruce Phillips à titre de Commissaire à la protection de la vie privée.

Nous ne nous opposons pas à la nomination de John Grace à titre de Commissaire à l'information. Pourquoi la ministre n'a-t-elle pas proposé cette nomination en premier afin de régler cette affaire?

**Mme Campbell (Vancouver-Centre):** Je voulais peut-être que le député ait l'occasion d'amorcer le débat alors qu'il était encore frais et dispos.

**M. Gauthier:** C'est ce que j'appelle une remarque, monsieur le Président. Ma question est sérieuse.

Pourquoi le gouvernement ne propose-t-il pas la motion qui sera adoptée sans débat? Il sait qu'il va compromettre la nomination de M. Grace en la reportant peut-être à la fin du mois. Pourquoi le gouvernement ne propose-t-il pas la nomination de M. Grace, car elle ne pose aucune difficulté?

Nous connaissons M. Grace et sa renommée est faite, car il a agi à titre de Commissaire à la protection de la vie privée pendant sept ans. Que le gouvernement propose sa nomination, nous allons l'approuver immédiatement.

**Mme Campbell:** Monsieur le Président, j'ignore pourquoi le député s'oppose à cette façon de proposer. Je le répète, si cette nomination doit être débattue et est controversée à la Chambre, il convient alors, à mon avis, de l'étudier en premier pour que nous puissions tenir un débat aussi complet et approprié que possible.

**M. Svend J. Robinson (Burnaby-Kingsway):** Monsieur le Président, je voudrais que la ministre de la Justice dissipe une préoccupation qu'on a soulevée à l'égard de la nomination de M. Bruce Phillips, précisément parce qu'il a travaillé au cabinet du premier ministre comme directeur des Communications. La ministre a souligné que d'autres hauts fonctionnaires, dont M. John Grace, ont eu une carrière distinguée en journalisme.

M<sup>me</sup> Inger Hansen, l'ancien Commissaire à l'information, a certainement eu elle aussi une carrière distinguée. Elle a déjà été Commissaire à la protection de la vie privée, tout en cumulant les fonctions de Commissaire aux services correctionnels pendant une certaine période. Je puis dire que le traitement que le gouvernement a

réservé à M<sup>me</sup> Inger Hansen est consternant et inacceptable, car il l'a tout simplement évincée sans aucune marque de respect ou de considération. Mais c'est une autre question.

Je voudrais demander à la ministre de la Justice de dissiper cette préoccupation, car il est foncièrement important que tous les Canadiens considèrent ce poste qui, après tout, est celui de mandataire du Parlement, comme entièrement indépendant. En nommant une personne qui a travaillé directement dans le cabinet du premier ministre, elle ternit cette indépendance et, comme le professeur David Flaherty l'a dit, la signification et l'importance de ce poste s'en trouvent totalement compromises.

La ministre de la Justice peut-elle dissiper cette préoccupation au sujet des liens étroits que M. Bruce Phillips a déjà entretenus avec le cabinet du premier ministre et nous dire si elle ne reconnaît pas que ce sont ces liens qui, aux yeux du public, empêchent de le considérer comme un candidat entièrement indépendant à ce poste très important de Commissaire à la protection de la vie privée?

**Mme Campbell (Vancouver-Centre):** Monsieur le Président, tout dépend comment on interprète ces liens et le député leur donne la pire interprétation possible, ce que je trouve injuste de sa part.

J'ai rappelé hier que le présent Commissaire à la protection de la vie privée avait été nommé par un gouvernement libéral. C'est un gouvernement libéral également qui l'avait nommé au CRTC et il entretenait des liens personnels très étroits avec les hautes instances du Parti libéral. Il ne nous est jamais venu à l'esprit que cela pouvait l'empêcher d'exercer sa charge avec toute la conscience professionnelle de rigueur. J'ai la chance de le connaître personnellement. Je serais fort surprise qu'il vote pour mon parti, mais cela ne l'a jamais empêché d'exercer sa charge avec toute la rigueur nécessaire. Je n'ai jamais pensé que les rapports de son bureau, qui étaient très critiques à l'endroit du gouvernement, étaient motivés par l'esprit de parti.

Je tiens à parler des implications de la nomination de gens comme M. Phillips qui ont passé un certain temps au cabinet du premier ministre.

Quand j'étais chef de cabinet du premier ministre de la Colombie-Britannique, nous avions une directrice des communications qui n'était pas journaliste de métier. Les